

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DES CERQUEUX

### OBJET DE L'ENQUÊTE ET PERSONNE PUBLIQUE RESPONSABLE

Par arrêté du Président de Cholet Agglomération, une enquête publique est engagée pour la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU des Cerqueux, afin de :

- faire déclarer d'intérêt général le projet de l'entreprise de Transports BRÉMOND,
- mettre en compatibilité le PLU avec ce projet.

Toute information concernant le dossier peut être demandée auprès de Monsieur le Président de Cholet Agglomération – Direction de l'Aménagement – Hôtel d'Agglomération – Rue Saint-Bonaventure – BP 62111 – 49321 CHOLET Cedex.

Tél. : 02 72 77 23 18 – courriel : [amenagement-adc@choletagglomeration.fr](mailto:amenagement-adc@choletagglomeration.fr)

### DURÉE DE L'ENQUÊTE

L'enquête publique durera 32 jours, du mardi 27 février 2024 à 9h00 au vendredi 29 mars 2024 à 17h30.

### COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Monsieur Jean-Yves RIVEREAU, entrepreneur en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision de la Première Vice-présidente du Tribunal Administratif de Nantes, par délégation, pour le Président en date du 11 janvier 2024.

### COMPOSITION DU DOSSIER

Le dossier soumis à enquête publique est constitué conformément à l'article R.153-8 du code de l'urbanisme et à l'article R.123-8 du code de l'environnement, et comprend notamment :

- les actes administratifs inhérents à la procédure,
- la notice de présentation de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU des Cerqueux (laquelle comprend notamment des informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête),
- le rapport sur les incidences environnementales,
- le bilan de la concertation,
- les avis émis par les organismes consultés et les Personnes Publiques Associées (PPA).

### ACCÈS AU DOSSIER

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier sera consultable :

- à l'Hôtel d'Agglomération de Cholet Agglomération (siège de l'enquête publique), au format papier, aux jours et heures habituels d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30 (dossier également en consultation gratuite sur un poste informatique au même lieu et horaire d'ouverture),
- à la mairie des Cerqueux, 2-4 rue du vieux Logis, 49360 Les Cerqueux, aux jours et heures habituels d'ouverture, [soit les lundis de 8h00 à 12h15, les mardi, jeudi et vendredi de 8h00 à 12h15 et de 15h00 à 16h45, le mercredi de 8h15 à 11h15 (semaines impaires) et le samedi de 9h00 à 12h00 (semaine paires)]. Les jours et horaires indiqués précédemment sont énoncés sous réserve des modifications d'horaires exceptionnelles liées aux impératifs de service des collectivités.
- sur le site internet de Cholet Agglomération : [urbanisme.cholet.fr](http://urbanisme.cholet.fr) et sur le site internet des Cerqueux : [lescerqueux.fr](http://lescerqueux.fr).

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Cholet Agglomération.

### PARTICIPATION DU PUBLIC ET PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra formuler ses observations :

- sur les registres d'enquête publique tenus à la disposition du public, à l'Hôtel d'Agglomération de Cholet Agglomération et à la mairie des Cerqueux aux jours et heures habituels d'ouverture, sous réserve des modifications d'horaires exceptionnelles liées aux impératifs de service des collectivités,
- par voie postale à l'adresse suivante : à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : Cholet Agglomération – Direction de l'Aménagement (Enquête publique – PLU des Cerqueux) – Hôtel d'Agglomération – Rue Saint Bonaventur – BP 62111 – 49321 CHOLET Cedex,
- par courriel électronique, à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : [amenagement-adc@choletagglomeration.fr](mailto:amenagement-adc@choletagglomeration.fr) (objet : observation enquête publique – PLU des Cerqueux).

Les observations reçues par voie électronique seront consultables sur le site internet de Cholet Agglomération : [urbanisme.cholet.fr](http://urbanisme.cholet.fr)

Le commissaire enquêteur assurera des permanences physiques les :

- mardi 27 février 2024 de 9h00 à 12h00 à l'Hôtel d'Agglomération de Cholet Agglomération,
- lundi 4 mars 2024 de 9h00 à 12h00 en mairie des Cerqueux,
- lundi 18 mars 2024 de 9h00 à 12h00 à l'Hôtel d'Agglomération de Cholet Agglomération,
- vendredi 29 mars 2024 de 15h00 à 17h30 en mairie des Cerqueux.

### ISSUE DE L'ENQUÊTE

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur, transmis au Président de Cholet Agglomération dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête publique, seront tenus à la disposition du public pendant un an à la Préfecture de Maine-et-Loire, à l'Hôtel d'Agglomération de Cholet Agglomération et à la mairie des Cerqueux, ainsi que sur le site internet de Cholet Agglomération : [urbanisme.cholet.fr](http://urbanisme.cholet.fr)

La procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU des Cerqueux, dont le dossier sera éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui seront joints au dossier, des observations du public et du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, sera ensuite soumise pour approbation au Conseil de Communauté de Cholet Agglomération.